

M. Francis: La lettre adressée le 23 avril 1969 par la Légion canadienne au président et aux membres du comité permanent des affaires des anciens combattants se lit ainsi:

Messieurs,

La déclaration du président de la Commission des pensions à votre comité, le 17 avril 1969, nous a fort intéressés. M. Anderson a parlé de certaines recommandations de la Commission Woods qui, selon lui, ont été mises en œuvre ou sont en voie de l'être.

Selon notre coutume habituelle, nous avons étudié les renseignements fournis par M. Anderson à la lumière de notre propre expérience dans le domaine des pensions et des connaissances obtenues à la suite de notre étude poussée de tout le rapport Woods.

Connaissant le grand intérêt que les membres de votre comité portent au rapport Woods, nous avons pensé que vous et vos collègues pourriez trouver utile à vos délibérations d'avoir le rapport de notre étude sur la déclaration de M. Anderson. Nous vous envoyons donc des copies de ce rapport pour chacun de vos membres.

Si vous voulez d'autres renseignements sur cette question, nous serons heureux d'accepter de comparaître devant votre comité.

Nous envoyons des copies de cette lettre, avec nos observations, au ministre des Affaires des anciens combattants et au président de la Commission canadienne des pensions.

Nous vous prions de croire, messieurs, en l'expression de nos sentiments distingués.

M. Charles H. Thomas (Moncton): Monsieur l'Orateur, je voudrais féliciter mon collègue le député d'Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe d'avoir présenté à la Chambre cette motion qui permet aux députés de discuter les problèmes des anciens combattants canadiens. Je voudrais également le féliciter de l'efficacité de son initiative. Il a finalement obligé le ministre à se départir de la discrétion dont il s'entoure.

L'hon. M. Stanfield: Ne soyez pas trop optimiste.

M. Thomas (Moncton): Je chercherai à ne pas l'être. A mon avis, c'est une étrange coïncidence que cet avis figure au *Feuilleton* à la veille de la présentation d'une motion pour renvoyer les recommandations de la Commission Woods à un comité permanent. Je félicite donc mon honorable ami de sa contre-attaque en vue de forcer le ministre à agir.

Cette motion me permet ainsi qu'à d'autres députés d'ajouter nos protestations à celles de toutes les associations d'anciens combattants ainsi que les anciens combattants d'un bout à l'autre du Canada qui ne peuvent comprendre pourquoi le gouvernement tarde à présenter un projet de loi aussi important. J'ai entendu un ou deux apologistes du gouvernement déclarer que tout va bien et que le ministère

[M. l'Orateur suppléant.]

fait une œuvre admirable pour les anciens combattants. Dans ce cas, pourquoi les organisations d'anciens combattants ont-elles toutes envoyé des lettres et des télégrammes pour protester contre la façon dont le ministre dirige son ministère? Cela ne concorde pas. Je trouve assez déplorable l'inertie du nouveau ministre dont la nomination a fait beaucoup de bruit. Les anciens combattants et leurs organisations espéraient vivement que les choses bougeraient avec l'arrivée de sang neuf au ministère. Ils ont cru que le ministre s'attellerait à la tâche et ils croyaient que leurs intérêts seraient bien servis.

● (3.30 p.m.)

Que s'est-il passé depuis la nomination du ministre? Les grandes réalisations prévues ont fini en queue de poisson. Le rapport de la Commission Woods a été soumis au ministre des Affaires des anciens combattants d'alors, en mars 1968. Nous sommes en juin 1969, et le ministre vient de prendre une première mesure découlant de ce rapport.

J'aimerais renchérir sur les propos que tenait le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) il y a quelques minutes. Moi aussi, je déplore les méthodes que le ministre utilise et les mesures qu'il prend à cet égard. Il n'a pas joué franc jeu avec le comité. Il a dit à la Chambre maintes et maintes fois qu'on avait retardé l'étude du rapport pour qu'on puisse préparer un Livre blanc et le présenter en même temps que le rapport. Je vous prie de vous reporter aux paroles mêmes du ministre reproduites au hansomard. Le député de Winnipeg-Nord-Centre a effleuré la question. Le 13 septembre dernier, le ministre des Affaires des anciens combattants a promis d'envoyer le rapport de la Commission Woods le plus tôt possible au comité approprié de la Chambre. Il le répétait le 30 septembre. Le 3 février, le ministre a répondu en ces termes à une question que lui posait le député d'Ottawa-Ouest (M. Francis), comme en fait foi le hansomard à la page 5045:

Oui, monsieur l'Orateur, je suis très heureux de dire aux députés et à la Chambre que nous préparons actuellement un Livre blanc concernant les pensions de retraite des anciens combattants et les recommandations du comité Woods. La haute priorité revient à ce Livre blanc et nous comptons déférer à la fois le Livre blanc et le rapport du comité Woods au comité de la Chambre des communes au cours de la session actuelle.

Qu'est-il arrivé dans l'intervalle? Il se peut que certains membres du gouvernement n'aient pas partagé l'intention avouée du